



Épreuves d'admissibilité

Première épreuve : Activités physiques sportives et artistiques et civilisations

Education Physique et Sportive, école et société de 1918 à nos jours

- Enjeux, débats et controverses : Irène Popard, Maurice Baquet, Yvonne Surel, Robert Mérand, Annick Davisse, Pierre Parlebas
- Apprentissages moteurs et techniques corporelles
- Cultures scientifiques et professionnelles
- Les jeunes et les pratiques physiques de loisirs

Deuxième épreuve : Éducation physique et sportive et développement de la personne

Pratiques professionnelles en éducation physique et sportive et apprentissages en contexte scolaire.

- Activités, expériences chez les enseignants et les élèves
- Sensations, perceptions et langages du corps
- Apprentissages moteurs et techniques corporelles
- Engagement dans un mode de vie actif et solidaire

Épreuves d'admission

Première épreuve orale : Présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré.

Politiques éducatives nationales et territoriales, système éducatif, EPLE et environnement culturel et sportif

Deuxième épreuve orale : Leçon d'éducation physique et sportive

Analyse de l'activité de l'élève, transformations motrices méthodologiques et sociales ciblées, la classe

Liste des APSA support de l'épreuve de leçon sur dossier :

| | | | | | | |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|----------|-------------------|--------------------|-------------|-------------|
| Athlétisme - Relais/Vitesse | Natation - savoir nager et natation de Vitesse | Escalade | Arts du cirque | Tennis de table | Basket Ball | Musculation |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|----------|-------------------|--------------------|-------------|-------------|



Troisième épreuve orale : Pratique et analyse d'une activité physique et sportive

Autoscopie, ressources, ressentis, propositions et mises en œuvre

Liste des APSA retenues au choix des candidats :

| | | | | |
|----------|-------|-----------|-------------|------|
| Escalade | Danse | Badminton | Volley Ball | Step |
|----------|-------|-----------|-------------|------|

Quatrième épreuve orale : Pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Le candidat(e), par tirage au sort, pratiquera une des deux activités physiques et sera interrogé(e) sur l'autre.

- Athlétisme (deux courses : 100m puis 1000m)
- Natation (2 courses dans un bassin de 25m : 50m deux nages et 100m nage libre).



Complément d'information concernant le programme des épreuves d'admission de la session 2024

Première épreuve orale : Présentation de propositions pour l'éducation physique et sportive au sein d'un établissement scolaire du second degré

Le candidat dispose d'un **dossier sous format numérique**, fourni par le jury, comprenant un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans un établissement du second degré. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- Un ordinateur portable, équipé d'un système d'exploitation MS-Windows.
- Les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), Adobe Reader.
- Les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installées sur l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est à sa disposition en salle d'interrogation). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury. L'utilisation de tout support numérique personnel est exclue.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir de l'étude d'un dossier d'établissement scolaire du second degré duquel il prélèvera les informations essentielles pour répondre à la question qui lui est posée de se projeter comme une personne ressource au fonctionnement de l'établissement et de démontrer la réelle plus-value de ses propositions pour l'EPS. Il s'agit de percevoir la capacité des candidats à s'engager, à s'impliquer dans la conception de projets collectifs, réalistes, de nature disciplinaire et interdisciplinaire, en lien avec tous les partenaires de la communauté éducative. Des connaissances certaines sont ainsi attendues sur le système éducatif, ses instances et une veille professionnelle indispensable est à exercer sur les réformes et débats actuels. Le candidat doit mobiliser des connaissances actualisées relatives à l'organisation et au fonctionnement du système éducatif, aux institutions et aux politiques éducatives nationales et territoriales.



Deuxième épreuve orale : Présentation d'une leçon d'Éducation Physique et Sportive

Le candidat dispose d'un dossier sous format numérique et d'un enregistrement audio et vidéo fourni par le jury. Le dossier comprend, sous forme de synthèses, un ensemble d'informations relatives à l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour une classe dans un établissement du second degré. L'enregistrement audio et vidéo rend compte, à partir de plans larges et rapprochés, d'extraits de réponses d'élèves de cette classe au cours d'une leçon. En salle de préparation et en salle d'interrogation, le candidat dispose d'un matériel informatique mis à sa disposition :

- Un ordinateur portable équipé d'un système d'exploitation MS-Windows ;
- Une paire d'écouteurs ;
- Les logiciels et outils suivants sont installés sur l'ordinateur : Pack Office (suite bureautique : traitement de texte, tableur, présentation diaporama), Adobe Reader.
- Le dossier support de la leçon, l'enregistrement audio et vidéo, les versions numérisées de fichiers correspondant aux programmes officiels, aux documents d'accompagnement et aux fiches ressources sont installés sur le bureau de l'ordinateur.

Le candidat utilise pour sa présentation l'ordinateur portable de préparation (un vidéoprojecteur est installé en salle d'épreuve). Un tableau blanc est également à disposition du candidat dans la salle d'interrogation.

Le candidat sauvegarde les fichiers correspondant à sa présentation sur des clés USB qui sont par la suite transmises au jury.

Le candidat doit montrer qu'il est capable, à partir du dossier et de l'enregistrement audio et vidéo remis par le jury, d'analyser les caractéristiques des élèves d'une classe et de son contexte afin de concevoir une leçon d'EPS et/ou des situations d'apprentissage pour les élèves de cette classe. Il s'agit de proposer des axes de transformations adaptés pour les élèves et des mises en œuvre appropriées. Cette épreuve nécessite non seulement une capacité d'analyse mais aussi une bonne connaissance : de l'APSA support de la leçon, des processus d'apprentissage et d'enseignement, et des exigences institutionnelles.

Liste des APSA supports de l'épreuve de leçon :

- Athlétisme (Relais/Vitesse)
- Natation (savoir nager et natation de Vitesse)
- Escalade
- Arts du cirque
- Tennis de table
- Musculation
- Basket Ball



Troisième épreuve orale : Pratique et analyse d'une activité physique sportive et artistique.

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence aux compétences attendues d'un niveau national d'une pratique optionnelle. Le jury prendra également appui sur le niveau national UNSS. Pour chaque prestation physique, le candidat est attendu à son plus haut niveau de performance.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Organisation matérielle : Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Dans les activités qui le nécessitent (volley-ball et badminton) des partenaires et adversaires de bon niveau sont mis à disposition par l'organisation du concours. Le temps maximum imparti pour l'ensemble de la prestation physique est de 30 minutes quelle que soit l'épreuve.

Conditions générales d'enregistrement et de visionnage

Pour chaque activité, le candidat est amené à effectuer sa prestation selon les conditions particulières de chacune des épreuves fixées par la présente note :

- La prestation est enregistrée à l'aide de tablettes numériques grand public.
- Les prises de vues sont réalisées sur trépied dans un plan horizontal.
- Le jury est placé dans la zone d'évolution de l'opérateur vidéo.

Préparation, exposé et entretien

En référence à l'ensemble de la prestation physique (récupération comprise), le jury pose une question au candidat. Il lui est demandé d'analyser sa propre motricité dans sa complexité et sa dynamique, en intégrant des indicateurs objectifs mais aussi des indicateurs subjectifs pour concevoir un projet de transformation lucide, étayé et réaliste. Celui-ci dispose de 30 minutes pour analyser les images de sa prestation et préparer son exposé.

Le jury fournit au candidat la tablette numérique sur laquelle a été enregistrée la prestation et un logiciel dédié à la vidéo avec les fonctions de lecture, pause, ralenti, arrêt sur image, avance/retour rapide, image par image ainsi que des fonctions classiques d'analyse de l'image.

Pour l'exposé (10 minutes maximum) comme pour l'entretien (45 minutes maximum), les images sont projetées sur grand écran par l'intermédiaire d'un vidéoprojecteur. Durant l'entretien, les séquences vidéo restent à la disposition du candidat et du jury qui pourront revenir sur des aspects particuliers de la prestation physique.



Conditions particulières pour chacune des épreuves

Badminton

La prestation physique est composée de deux rencontres en simple de 8 minutes chacune sur un terrain réglementaire. Une pause de 5 minutes sépare les deux rencontres. Chacun des joueurs opposés au candidat est choisi par le jury. Tout au long de la séquence ils peuvent recevoir des consignes du jury.

Le jury peut également demander un changement d'adversaire (plastron) entre deux séquences.

La première séquence est filmée par l'arrière du terrain du candidat (en surplomb), la seconde est enregistrée en plan large et par le côté du terrain.

Les volants en matière synthétique sont fournis par l'organisation du concours. Si un candidat décide de jouer avec des volants plumes, il devra apporter ses propres volants réglementaires en quantité suffisante. La raquette est à la charge du candidat.

Danse

La prestation physique se déroule en une séquence comprenant un temps de création (non filmé) et un temps de présentation (filmé) :

•Temps 1 : création

Des supports de création sont remis au candidat par le jury.

Deux environnements sonores d'une durée maximale de 4 minutes sont proposés par le jury.

Le candidat dispose de 25 minutes pour créer de la matière corporelle et construire une composition chorégraphique d'une durée comprise entre 2 minutes 30 et 4 minutes, émanant des supports de création.

Pendant le temps de création, deux environnements sonores sont mis à la disposition du candidat. S'il fait le choix de les utiliser, il en sélectionne un des deux.

•Temps 2 : présentation

A l'issue des 25 min de création, le candidat précise au jury s'il souhaite utiliser l'un des deux environnements sonores ou aucun.

La composition chorégraphique d'une durée comprise entre 2 minutes 30 et 4 minutes, est alors présentée au jury.

Ce temps de présentation est filmé.

Escalade

L'échauffement s'effectue sur une partie délimitée du gymnase et de la SAE, mais permet la prise de connaissance de l'ensemble de la SAE.

La prestation physique se compose de deux temps distincts dont l'ordre est au choix du candidat :



- 6 minutes pour réaliser une voie choisie par les candidats parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7B. Une seule chute est autorisée. Les candidats sont évalués en référence à la dernière prise utilisée dans le respect des conditions de sécurité ;

- 20 minutes pour se confronter à quatre blocs au maximum, choisis parmi un ensemble proposant des difficultés allant de 5A à 7A (essais illimités). Les candidats sont évalués sur les deux meilleurs blocs réalisés. En dehors de ces deux temps de pratique physique, 4 minutes supplémentaires sont disponibles à la discrétion du candidat.

Volley-Ball

La prestation physique est composée de deux rencontres de 8 minutes chacune, dans une situation de jeu à 3 contre 3 sur un terrain de 7m X 7m. Les hauteurs de filets sont de 2,24 mètres pour les candidates et 2,43 mètres pour les candidats. Une pause sépare les deux rencontres.

Les partenaires et adversaires du candidat sont choisis par le jury en fin d'échauffement. Les équipiers du candidat sont à sa disposition pour une transmission de consignes pendant deux minutes avant la première séquence de jeu ; il peut apporter de nouvelles consignes pendant la pause. À l'issue de la première rencontre, le jury peut être amené à donner des consignes de jeu à l'équipe adverse. Lors de la deuxième rencontre, le candidat peut prendre un temps mort d'une minute.

La prestation du candidat est enregistrée en plan de ½ ensemble en plongée et en continu afin de couvrir l'ensemble du terrain.

Step

L'épreuve consiste à présenter un enchaînement de 4 minutes comprenant des pas et des bras imposés par le jury, à intégrer dans des blocs à construire.

Il s'agit d'être en puissance aérobie sur la plus grande durée possible de l'enchaînement.

Le jury fournit :

- Le support musical de l'épreuve avec BPM variés
- Le STEP à hauteurs variables
- Les lests
- Le cardiofréquencemètre

La prestation du candidat est enregistrée en continu.



Quatrième épreuve: pratique d'une activité physique et sportive et entretien

Au moment de l'accueil général en début de session le candidat prend connaissance de l'APSA support de sa prestation physique.

Prestation physique

Conditions particulières évolutives pour chacune des épreuves physiques

• Athlétisme : deux courses :

- la première de 100m
- la seconde course de 1000m.

Le temps de récupération entre les deux courses est au minimum de 30 minutes.

• Natation : deux courses, dans un bassin de 25m :

- la première de 50m, qui combine deux nages parmi la brasse, le dos, et le papillon
- la seconde de 100 m en nage libre.

Le temps de récupération entre les deux courses est au minimum de 30 minutes.

Évaluation des épreuves physiques

Le jury évalue la prestation du candidat en référence au niveau national UNSS. Pour chaque prestation physique, le candidat est attendu à son plus haut niveau de performance. Le jury n'attend pas une démonstration technique mais un réel engagement visant à produire une performance maximale.

Conditions générales du déroulement des épreuves

Une demi-heure avant le début de la prestation physique, les installations et le matériel fournis par l'organisation du concours sont accessibles au candidat pour une phase d'échauffement. Le matériel personnel est à la charge du candidat.